



Formation payer par le patron

Par **david04**, le **14/11/2008 à 18:54**

slt je viens de passé un diplome d'agent de sécurité à la demande ,est payer par le patron ,chose de très bien pour moi, mais elle me demande de signé un document qui m'engage à resté un ans chez elle ,sinon elle me demande de rembourser ma formation .En a t'elle le droit? ,et si je signe ce document es ce que je dois remboursé la formation?

Par **Visiteur**, le **14/11/2008 à 19:07**

bonsoir
c'est la clause de dédit formation tout a fait légale.
votre patronne est dans son droit..

elle aurait quand même du vous faire signer le document avant la formation.
elle vous paye une formation.. c'est normal que vous restiez à son service un minimum de temps..

Par **david04**, le **15/11/2008 à 11:42**

salut garry!! est merci pour l'info ,pour moi ,c'était juste pour enlever les rumeur qui dit ,elle a pas le droit ,elle a le droit .mais je trouve normale aussi de resté un peut chez elle.

Encors meci à vous pour cette reponse rapide .

Par **david04**, le **15/11/2008 à 11:49**

salut garry!! est merci pour l'info ,pour moi ,c'était juste pour enlever les rumeur qui dit ,elle a pas le droit ,elle a le droit .mais je trouve normale aussi de resté un peut chez elle.

Encors meci à vous pour cette reponse rapide .

Par **Visiteur**, le **15/11/2008 à 15:56**

bonjour

ça fait plaisir de voir que vous trouvez normal de rester chez elle.

n'écoutez pas les rumeurs (surtout dans votre milieu professionnel)...

bon week end.